



Département des LANDES  
 Arrondissement de DAX  
 Canton de PAYS  
 MORCENAIIS TARUSATE

## COMMUNE DE MEILHAN

### Procès-verbal des délibérations

#### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation	05/02/2024
Nombre de membres présents	12		
Nombre de pouvoirs	01		19/02/2024
Nombre de suffrages exprimés	13	Date de la publication	
Quorum	07		

**Présents :** Mme LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, Mme HUREL Catherine, M. CHABANNE Éric, M. LAULOM Vincent, M. MEURIS Olivier, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

**Étaient excusés :** Mme DESPOUYS Véronique, Mme LINXE Justine

**Procuration :** Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE

**Absents :** M<sup>me</sup> DUCROT Stéphanie

**Secrétaire de séance :** M. Claude LACOSTE

#### RECRUTEMENT CONTRATS ENGAGEMENTS EDUCATIFS ACCUEIL EXTRASCOLAIRE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ETE, AUTOMNE 2024

#### DELIBERATION N° 2024/004

Considérant la délibération du conseil municipal du 21 février 2023 décidant le recrutement de contrats engagements éducatifs (CEE) pour les vacances de l'année 2023

Après en avoir délibéré,



Le Conseil Municipal, à la majorité des voix,

- 8 votes pour (Mrs. Soux, Meuris, Mmes Hurel, Loubère, M. L. Chabanne, Laulom).
- 5 votes contre (M. Loubère, Mme Ilhardoy, Lapêtre-Tauziet, M. Testemale, Mme Charon-Burnel)

- Décide de créer 7 emplois non permanents à temps complet, contrats d'engagements éducatifs, pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2024.
- Dit que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions d'animateurs
- Décide que les agents recrutés seront rémunérés sur la base des forfaits journaliers en € bruts suivants :

Structure	ALSH (45h/semaine)
Animateur BAFA	80 € brut/jour 2024
Animateur stagiaire ayant réalisé son stage pratique de 14 jours	75 € brut/jour 2024
Animateur stagiaire n'ayant pas terminé son stage pratique	Non rémunéré (bénévole)
Animateur non diplômé et pas en cours de formation BAFA	70 € brut/jour 2024
Nuitée animateur	50 € brut/nuit 2024

- Décide que le recrutement de l'agent se fera par contrat d'engagement éducatif, contrat de droit privé, dont la durée de l'engagement ne pourra être supérieure à 80 jours sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet
- Dit que Madame la Directrice est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance  
M. Claude LACOSTE

Le Maire,  
M<sup>me</sup> Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »